



D Plan Local d'Urbanisme

Montaut - Astarac

Zonage réglementaire

MARS 2021

	U : Zone urbanisée
	Us : Zone urbanisée submersible
	Alu : Zone d'urbanisation future où les réseaux ne sont pas actuellement suffisants à destination d'activités économiques
	ZAU : Zone d'urbanisation future fermée insuffisamment ou n'est pas équipée, destinée au développement de l'urbanisation future à long terme
	A : Zone vouée à l'activité agricole
	Aab : Zone agricole protégée submersible liée au barrage
	Aaa : Siège d'exploitation et diversification des activités agricoles
	Ae : Zone d'entreprises non liées à l'activité agricole
	Ah : Zone d'habitat diffus non liée à l'activité agricole
	Ap : Zone agricole d'intérêts paysager et patrimonial - non aedificandi
	N : Zone naturelle protégée
	Ni : Zone naturelle destinée au loisir
	Ns : Zone naturelle submersible
	Nsb : Zone naturelle protégée submersible liée au barrage
	Nsm : Zone naturelle submersible occupée par un moulin

Prescriptions

- Espace boisé classé
- Orientation d'aménagement programmée

1 : 5 000

Sources : DGFIP, Cadastre
Projection : RGF93-Lambert93